

Conseil départemental des Hauts-de-Seine – Musée départemental Albert-Kahn
Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

« Regarder l'Autre »

APPEL A CANDIDATURE

En direction d'un collectif d'artistes et de professionnels de la culture (existant ou constitué pour l'occasion) en vue d'une résidence-mission menée en faveur des habitants du département des Hauts-de-Seine (92) dans le cadre du Contrat territorial d'éducation artistique et culturel (CTEAC) pour l'année 2020

Préambule

La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles, sociales, socio-culturelles, économiques, éducatives de ce territoire, dans la réalisation d'un Contrat territorial d'éducation artistique et culturel (CTEAC).

Dans ce cadre, une résidence-mission d'artistes s'inscrivant dans différents champs artistiques est appelée à être mise en œuvre en 2020 à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur des habitants des villes du Département. Le thème retenu est « Regarder l'Autre ».

Le thème et le projet d'éducation artistique et culturelle de cette résidence-mission reposent sur les riches collections du musée départemental Albert-Kahn (Boulogne-Billancourt) : paysagère d'une part avec son jardin composé de 9 scènes paysagères et visuelles, d'autre part avec ses 72 000 autochromes (photographie en couleurs) et ses 180 kilomètres de films noir et blanc.

Cette résidence permettra d'aborder les multiples problématiques constitutives et interdépendantes du territoire du Département (géographiques, urbanistiques, environnementales, sociales, éducatives, économiques) ainsi que les nombreux enjeux sous-jacents comme la mobilité, l'habitat, les dynamiques citoyennes, les fractures culturelles, intergénérationnelles et numériques.

Ces enjeux seront abordés lors de cette résidence sur les territoires d'Asnières-sur-Seine, Meudon, Chatillon et Issy-les-Moulineaux.

Il est recherché **un collectif d'artistes et de professionnels de la culture** (artistes, paysagistes, urbanistes, artisans des métiers d'art, archéologues, documentaristes, écrivains etc) - **existant ou constitué pour l'occasion** -, dont les membres ont à leur actif une production ou une création contemporaine, une expérience dans le domaine de la co-création ou de la co-réalisation, de la médiation avec les publics et de la transmission d'une pratique.

Leurs recherches et leurs productions peuvent s'inscrire dans de différents champs esthétiques et techniques suivants :

- arts visuels, audiovisuels, plastiques et numériques
- arts vivants – musique, danse, théâtre, cirque ...
- patrimoine
- livre-édition

Le collectif devra comprendre en son sein un référent coordinateur qui sera l'interface avec les opérateurs du Conseil départemental et dont les missions seront dédiées à la gestion, à l'organisation et au suivi concret de l'ensemble du projet.

1. Cadre du CTEAC

Le présent CTEAC s'étend sur le territoire du département des Hauts-de-Seine. Il est établi par les opérateurs culturels de la direction de la Culture du département des Hauts-de-Seine, qui le mettent en œuvre : le musée départemental Albert-Kahn (MDAK) et le Service d'Action Culturelle et de Coopération Territoriale (SACCT).

Le projet d'actions d'éducation artistique et culturelle autour du thème « Regarder l'Autre » de cette résidence-mission repose sur la collection du musée départemental Albert-Kahn. Cette double collection héritée du banquier philanthrope qui lui a donné nom est constituée :

- d'un « parc à scènes », un des rares exemples existant de jardin « Belle Epoque », composé de 9 scènes paysagères inspirées de différentes cultures.
- un fonds d'images unique au monde appelé « Les Archives de la Planète », réunissant 72 000 photographies en couleurs et 180 km de films muets (1909-1931) produits par une douzaine d'opérateurs (photographes et caméramen) qui donnent à voir une cinquantaine de pays au début du XXe siècle.

Ces deux collections participent d'un même projet porté par le mécène faire comprendre de son temps que la diversité culturelle est une richesse. En effet, ce banquier philanthrope visionnaire estimait que la Paix universelle passait par la connaissance de soi et de l'autre.

Aujourd'hui, le musée départemental Albert-Kahn cherche à montrer l'actualité de ces idées dans le monde contemporain.

• Enjeux

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur des habitants des villes du Département, dans une démarche participative et immersive. Elle repose sur une pleine disponibilité du collectif d'artistes, sur une période équivalant à quatre mois (consécutifs ou non sur une période de huit mois), ainsi que sur une diffusion de son œuvre en amont, pendant ou après la période de résidence, en résonance avec le projet global de la résidence-mission.

L'objectif de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec les habitants, sans enjeu de production personnelle ou de commande d'œuvres comme dans une résidence de création. Au moyen d'une démarche éducative et culturelle, le collectif en résidence donne à voir et à comprendre son univers, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette démarche s'appuie sur des interventions, aussi variées que possible.

Ces actions, sur la base d'un projet d'ensemble produit par les opérateurs, le MDAK et le SACCT en collaboration avec les structures sociales et culturelles des villes cibles ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'habitants, jeunes, enfants et adultes, d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre des artistes et des professionnels de la culture en résidence.

Le collectif d'artistes et des professionnels de la culture en résidence s'appuie sur des structures et des réseaux culturels partenaires (cf liste article 3), définit avec les opérateurs un mode d'interventions et d'actions dans tout site qui paraîtra approprié (espaces publics, centres sociaux, accueils de loisirs, musées, médiathèques, entreprises, établissements scolaires...). Ces actions doivent favoriser les rencontres intergénérationnelles, les croisements inter-structures ou toutes formes de rencontres susceptibles de participer au rayonnement territorial de la résidence-mission.

- **Thème de la résidence 2020 : « Regarder l'Autre »**

Albert Kahn, banquier philanthrope et citoyen engagé, estimait que la Paix universelle passait par la connaissance de soi et de l'autre. Afin de témoigner des diversités culturelles et de documenter le monde en images, il a financé de 1909 à 1931 des missions photographiques et cinématographiques en France et à l'étranger. La résidence 2020 propose au collectif d'artistes et de professionnels de la culture de s'appuyer sur cette collection et de s'inspirer de cette démarche : il s'agit de la réactualiser pour proposer aux différents publics une réflexion sur le regard que l'on porte sur l'autre et sur l'environnement qu'il habite. Une telle démarche n'est jamais neutre : le collectif veillera à introduire dans sa proposition une distance critique pour casser la tentation de lecture au premier degré des images.

La résidence culturelle et citoyenne doit :

- Inviter les participants à porter un regard nouveau sur leur territoire et ses habitants de sorte à contribuer à la construction et au partage d'une identité territoriale personnelle et collective.
- constituer un espace convivial et participatif déclencheur d'interrogations, d'échanges et d'engagement dans un esprit de réciprocité entre les différents participants pour renforcer le lien social sur le territoire.

2. Objectifs

- Permettre au plus grand nombre d'habitants d'un territoire défini d'appréhender les arts et la culture dans leurs dimensions esthétiques et techniques par la rencontre avec le collectif
- Encourager et accompagner l'expression artistique des habitants, notamment en direction des publics les plus éloignés de l'offre culturelle
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent entre les différents partenaires, en synergie avec les actions et les ressources existantes,
- Le CTEAC doit conduire à la découverte et à l'appropriation des collections du musée départemental Albert-Kahn ainsi que des richesses culturelles patrimoniales du département.

3. Territoire et publics

a. Présentation du territoire

Territoire riche en histoire et à la pointe de la modernité, les Hauts-de-Seine regorgent d'atouts et s'illustrent par un patrimoine d'exception.

Deuxième département le plus peuplé d'Île-de-France avec près de 1,6 million d'habitants, point de passage ferroviaire et routier, les Hauts-de-Seine possèdent un fort attrait économique qui s'associe à un cadre de vie agréable apprécié par ses habitants.

Depuis 2008, le Département des Hauts-de-Seine déploie une politique culturelle autour du projet de la « Vallée de la culture » des Hauts-de-Seine. Cette approche territoriale innovante se structure autour de plusieurs axes :

- développer l'attractivité du territoire,

- favoriser l'émancipation et la citoyenneté par l'éducation artistique et culturelle,
- garantir l'accès pour tous les publics à des offres culturelles de qualité.

En s'attachant à offrir différentes approches de son patrimoine, actions et dispositifs, le Département porte une ambition non seulement culturelle, mais aussi éducative et sociale.

Le CTEAC départemental s'inscrit dans une dynamique de territoire. Plusieurs communes sont associées par le biais des différentes structures culturelles, sociales, socio-culturelles, économiques, éducatives.

Le périmètre est défini par la DRAC et le Département à partir d'un diagnostic élaboré conjointement.

Celui-ci s'appuie sur :

- des bassins de vie, des communes, peu touchés par les actions culturelles du MDAK et du Département.
- Un maillage d'équipements structurants ayant d'une part, une programmation en résonance avec la thématique du projet et d'autre part, ayant une expérience d'accueil d'artistes.
- des thématiques urbaines comme les transports/la mobilité, la circulation des publics, l'attractivité.

Pour sa deuxième édition, quatre communes du Département sont associées : Châtillon, Meudon, Issy-les Moulineaux, situées dans le Sud, et Asnières, dans le Nord, commune reliée aux trois autres par la ligne 13 du métro.

La proximité de ces villes, la présence de lieux ressources culturelles actifs ayant un savoir-faire dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle sont des atouts majeurs pour accueillir les nouvelles formes d'intervention et favoriser la circulation du projet et le croisement des publics.

Qu'il s'agisse des théâtres de Châtillon et de Meudon, des réseaux de médiathèques, des lieux d'art contemporain ou encore des conservatoires, leurs programmations réunies touchent à tous les domaines artistiques pouvant favoriser la singularité et la richesse de ce projet.

Les structures culturelles des quatre communes associées au CTEAC :

Châtillon - Commune de Vallée Sud Grand Paris/ 37 159 habitants

Théâtre de Châtillon : ville-chatillon.fr/loisirs/la-culture/le-theatre

La maison des arts : ville-chatillon.fr/loisirs/la-culture/la-maison-des-arts

Issy-les-Moulineaux – Commune de Grand Paris Seine Ouest - 69 231 habitants

Le Cube : espace dédié à la création numérique. Diffusion de spectacles, Pratiques culturelles
www.lecube.com

Musée français de la carte à jouer www.museecarteajouer.com/le-musee/

Le conservatoire à rayonnement départemental (fusion avec le conservatoire de Vanves)
www.issy.com/equipements-et-services/les-equipements-municipaux/culturels/le-conservatoire-niedermeyer

Les médiathèques www.issy.com/equipements-et-services/les-equipements-municipaux/culturels/mediatheque-centre-ville

www.issy.com/equipements-et-services/les-equipements-municipaux/culturels/mediatheque-des-chartreux

Le CLAVIM (Halle des Epinettes, Espace Chedid, la micro-folie « Le Temps des cerises »...)

Meudon - Commune de Grand Paris Seine Ouest - 45 317 habitants

Le Centre d'Art et de Culture <https://sorties.meudon.fr/accueil-1869.html>

Musée d'Art et d'Histoire <https://musee.meudon.fr/accueil-1595.html>

Le conservatoire [www.seineouest.fr/culture et loisirs conservatoire de meudon.html](http://www.seineouest.fr/culture_et_loisirs_conservatoire_de_meudon.html)

Les médiathèques <https://media.mairie-meudon.fr/>

Asnières – Commune de la Boucle Nord de Seine - 86 848 habitants

b. Ressources et partenaires

En lien avec son projet global, le collectif sera attaché à une structure référente : le musée départemental Albert-Kahn.

Cette structure référente est un lieu ressource pour le collectif, un relais pour la diffusion de leur œuvre et la réalisation d'actions avec les habitants. Elle accueille des actions d'expérimentation et/ou de pratique artistique, conçues et envisagées pour un large rayonnement, pour stimuler et accueillir l'expression des habitants, notamment, des adolescents et des jeunes adultes.

Le collectif d'artistes et de professionnels en résidence doit s'emparer pleinement de ses collections, de ses enjeux et de ses axes programmatiques à des fins artistiques et éducatives diverses : détournements, explorations... **Les candidats sont invités à prendre connaissance du musée et de ses activités en consultant le site internet ainsi que le dossier de presse en annexe.**

Cet appel à projet 2020 s'inscrit dans les projets hors-les-murs du musée, fermé actuellement pour travaux, afin de poursuivre un travail avec les publics autour des collections. Seul le jardin est accessible au public.

4. Mise en œuvre de la résidence-mission

a. Définition de l'appel à candidature

Le présent appel à candidature vise à réaliser une résidence-mission. La résidence-mission du Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle se définit comme une résidence de transmission artistique, sans enjeu de production personnelle ou de commande d'œuvres comme dans une résidence de création.

Elle s'appuie sur les trois dimensions de l'Education Artistique et Culturelle : la rencontre avec les œuvres et les artistes - notamment par la fréquentation de lieux culturels -, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

La résidence favorisera les rencontres avec les œuvres / les productions existantes du collectif et celles inscrites dans la programmation 2020 des partenaires du Département associés au projet.

L'appel à candidature s'adresse plus particulièrement aux collectifs d'artistes et de professionnels de la culture (existants ou formés pour l'occasion) soucieux de travailler dans une logique collaborative avec les publics dans une approche interdisciplinaire et intergénérationnelle.

Elle repose sur la pleine disponibilité du collectif durant 4 mois consécutifs ou échelonnés.

b. Thème de la résidence : « Regarder l'Autre »

Pour travailler ce thème, le collectif pourra croiser ces différentes disciplines :

- arts visuels, audiovisuels, plastiques et numériques
- arts vivants – musique, danse, théâtre, cirque...
- patrimoine
- livre-édition

c. Méthodologie de la résidence :

Pour le collectif, il s'agit de s'engager dans une démarche de transmission et d'échange donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, influences, expérimentations...). Cette transmission s'appuie sur des formes d'interventions et d'actions très variées : atelier de pratique, appui et soutien de projet en cours de création auprès de publics amateurs, expérimentations, performances de groupes, rencontres... Ces actions ont pour objectif de permettre aux publics ciblés d'acquérir une expérience originale et sensible de l'univers créatif de l'artiste en lien avec les collections du musée départemental Albert-Kahn. Pour l'artiste, elles sont une opportunité de se nourrir des gestes créatifs présents sur le territoire.

Afin d'aboutir à l'élaboration d'actions co-construites avec les partenaires impliqués dans le dispositif, le collectif-résident devra travailler son projet en lien étroit avec l'équipe de coordination du CLEA encadré par les deux opérateurs de la direction de la culture du Département des Hauts-de-Seine :

- Le musée départemental Albert-Kahn
- Le Service d'Action Culturelle et de Coopération Territoriale

Afin de garder la trace de cette résidence et de pouvoir en valoriser le travail à des fins de transmission et de communication, afin de nourrir leur patrimoine immatériel, les collectivités et les opérateurs impliqués s'engagent à la documenter par tout moyen (photos, enregistrements vidéo et son et) et à en archiver les résultats. Le collectif devra anticiper et faciliter ce travail de documentation.

d. Déroulement

La résidence-mission repose sur une pleine disponibilité de tous les artistes constituant le collectif durant 4 mois non consécutifs. La résidence se décompose en deux étapes :

1. Phase préparatoire : une période d'appropriation du territoire d'une durée d'un mois fractionné

Durant la **période d'appropriation d'un mois**, le collectif en résidence co-construit le projet global qu'il va mener, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs.

Pour cela, il rencontre :

- les équipes du musée départemental Albert-Kahn pour s'immerger dans ses collections sur lesquelles s'appuie le projet – 1 semaine.
- les partenaires potentiels de la résidence, leur présente son travail et sa démarche artistique. Ces derniers sont invités à présenter leur saison culturelle (programmation, actions), et leurs publics – 2 semaines.
- les coordinateurs du projet avec lesquels il affine et précise les propositions – 1 semaine.

Lors de cette première phase, le collectif d'artistes retenu conçoit également, avec les porteurs de projet, la diffusion de leurs propres œuvres disponibles ainsi que la communication inhérente à celle-ci. Les modes d'exposition et de présentation sont aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

2. Phase de réalisation du projet d'une durée de 3 mois

La **période de réalisation** du projet dure trois mois continus, ou discontinus, répartis sur six mois maximum. Durant cette étape, se co-réalisent les actions menées avec des habitants, dans un souci de cohérence et de synergie dans l'ensemble du territoire concerné.

Les travaux réalisés pendant la résidence seront présentés au public. Cette valorisation sera définie avec les partenaires et pourra notamment s'inscrire dans les temps forts de la saison culturelle des villes partenaires (manifestation grand public, fête de quartier...).

5. Accompagnement et pilotage de la résidence-mission

La direction de la culture du Département des Hauts-de-Seine - Service d'Action Culturelle et de Coopération et le musée départemental Albert-Kahn sont les opérateurs de cette résidence-mission.

Au sein de chaque direction, un coordinateur a en charge l'accompagnement des artistes auprès des partenaires, le suivi des questions administratives et techniques, et assure la mise en œuvre du plan de communication, à travers la promotion et la valorisation de la résidence-mission.

Comme indiqué dans le préambule, à l'interface des opérateurs le collectif d'artistes devra comprendre en son sein un référent coordinateur dont les missions seront dédiées à la gestion, à l'organisation et au suivi concret de l'ensemble du projet.

Un comité de pilotage a en charge la sélection du collectif et la mise en œuvre de la résidence-mission. Il rassemble des représentants de la direction de la Culture du Département dont les coordinateurs du CTEAC, un représentant de la DRAC Ile-de-France, un représentant de l'Education nationale, un représentant de la Direction des Affaires culturelles des villes associées, ou des responsables de structures référentes. Il se réunit au moins deux fois, pour le lancement et le bilan du projet. Il peut se réunir à la demande du collectif ou d'un partenaire en cas de litige pendant le déroulement de la résidence.

Un comité de coordination, constitué des coordinateurs de la résidence-mission, des représentants des structures culturelles référentes et des différents partenaires impliqués, veille à la bonne concertation entre le collectif d'artistes-résidents et les partenaires ainsi que la bonne synergie globale de la résidence-mission sur le territoire. Il se réunit autant de fois que nécessaire pour le bon déroulement de la résidence.

6. Calendrier de la résidence

En 2020

27 janvier : Lancement de l'appel

9 mars : Clôture de l'appel à candidature

17 mars : Réunion du comité de sélection à l'issue duquel le collectif d'artistes sera sélectionné et retour aux collectifs qui n'auront pas été sélectionnés

31 mars: Audition des candidats pré-sélectionnés

20 avril : Phase préparatoire de la résidence-mission, « mois d'appropriation »

Fin mai : Présentation du projet au comité de coordination

Octobre 2020 – mars 2021 : Mise en œuvre de la résidence-mission

En 2021

Mars-avril : Restitution de la résidence-mission

Un agenda prévisionnel des actions sera proposé avec le collectif à l'issue de la période d'appropriation. Il est à noter que le collectif devra se rendre disponible sur la période de réalisation, selon les agendas et temporalités des partenaires.

7. Conditions financières et moyen mis à disposition

Le collectif sélectionné bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant de 24.000 € TTC (comprenant la rémunération et les frais afférents au projet).

Il choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée : salariat dans le cadre d'un contrat de travail, rémunération par le biais de l'AGESSA ou de la MDA au titre des activités

accessoires ou contractualisation avec une structure intermédiaire. Il est également possible de combiner différents modes de rémunération.

Ce montant comprend l'ensemble des frais afférents à ce projet : les actions artistiques, les dépenses de production des ateliers et de la restitution ainsi que les frais de déplacement, de transport...

Il est souhaité que les artistes et professionnels du collectif puissent être logés en région parisienne durant la réalisation du projet. Le Département et les communes participantes faciliteront l'accès à un local d'accueil /atelier de répétition/fabrication le cas échéant.

8. Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs du Département, des opérateurs et des artistes du collectif accueilli est signé avant le début de résidence.

9. Candidature

Peut faire acte de candidature tout collectif d'artistes professionnels - existant ou formé pour l'occasion de cette résidence-mission - résidant en France, maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française.

Le collectif candidat doit avoir à son actif une activité de recherche, de création, une expérience dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il est attendu une direction artistique claire et précise, ainsi qu'une disponibilité des artistes et intervenants sur le territoire des Hauts-de-Seine.

Critères de sélection du collectif :

- Capacité à comprendre le thème du CTEAC, l'enjeu des collections et leur inscription dans le territoire, dans leurs dimensions artistiques, scientifiques et techniques
- Capacité à prendre en compte les habitants, à faire participer différents publics, à les croiser
- Expérience de l'éducation artistique et culturelle, de la transmission, de la médiation et de la restitution publique
- Composition pluridisciplinaire du collectif (artistes, paysagistes, urbanistes, artisans des métiers d'art, archéologues, documentaristes, écrivains, etc) qui permet de multiplier les approches

Les éléments à fournir sont :

- une note d'intention présentant les premières orientations stratégiques, médiatiques et artistiques du projet proposé, se fondant sur le thème « Regarder l'Autre » en lien avec la collection du musée départemental Albert-Kahn et les particularités du territoire notamment en termes de programmation culturelle.
- une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre les artistes et la population.
- un dossier de présentation de la démarche du collectif candidat et de sa production existante,
- les curriculum vitae des intervenants artistes et professionnels de la culture mettant en valeur notamment différents types d'expériences de médiation auprès des publics,

Le dossier artistique est impérativement à fournir sous format numérique (PDF).

L'ensemble du dossier est à adresser pour le 9 mars 2020 au plus tard par wetransfer aux deux adresses suivantes :

vhubier@hauts-de-seine.fr et sgay@hauts-de-seine.fr

10. Procédure de sélection

Les candidats sélectionnés seront reçus par le comité de pilotage le 31 mars.

Le résultat de la sélection sera communiqué quelques jours plus tard.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Un temps de rencontre et de lancement du CTEAC sera organisé **en présence des artistes retenus** et des porteurs de projet.

Pour plus d'informations

Au musée départemental Albert-Kahn – Direction de la culture - Département des Hauts-de-Seine

Sarah Gay, chargée de médiation et d'action culturelle, en charge de la co-coordination CTEAC

Téléphone : 01 41 04 33 18

Courriel : sgay@hauts-de-seine.fr

Au Service d'Action Culturelle et de Coopération Territoriale – Direction de la Culture – Département des Hauts-de-Seine

Valérie Hubier, Responsable de projets culturels, en charge de la co-coordination CTEAC

Téléphone : 01 47 29 34 49 Courriel : vhubier@hauts-de-seine.fr